Programme de revitalisation – Ville de Valcourt
Usages autorisés par zone

Zone R-9

Rue Cousineau, Place André-Marcoux:

- **Habitations unifamiliales isolées**
- *Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation*[1]
- *Possibilité d'un service intégré à l'habitation*[1]

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615*
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 8000$[2]

Zone R-10

Rue Dépôt:

- **Habitations unifamiliales isolées**
- **Habitations unifamiliales jumelées**
- **Habitations bifamiliales isolées**
- **Habitations multifamiliales isolées (max. 3 logements)** *(Amendement 560-12, entré en vigueur : 13 août 2020)*
- *Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation*[1]
- *Possibilité d'un service intégré à l'habitation*[1]

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615*
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 15 000$[2]

Zone R-11

Place de la Samare:

- **Habitations multifamiliales isolées**
- **Habitations multifamiliales jumelées**

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration numéro 615*
Secteur PIIA-3 : Cadre bâti existant relativement homogène

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 15 000$[2]

#	Terrains à vendre par la Ville de Valcourt
	Terrains de propriété privée (Place de la Samare)

[1]Certaines conditions s'appliquent (Voir le Règlement numéro 560 de zonage, Article 4.3 pour les détails)
[2]Conditionnellement au respect des conditions énumérées au Règlement numéro 618 (*Programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt*)